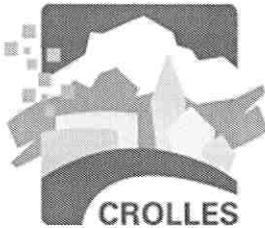


Service : Foncier

N° : 24-2025



Département Isère – Canton du Moyen Grésivaudan – Commune de Crolles

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 18 avril 2025

Objet : SUBVENTION DE PROJET A L'ASSOCIATION GRESIBUSINESS

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit avril, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de CROLLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Patrick PEYRONNARD, 1^{er} adjoint.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 11 avril 2025

PRESENTS :

Mmes Isabelle DUMAS, Sylvaine FOURNIER, Didier GERARDO, Françoise LANNOY, Barbara LUCATELLI, Claire QUINETTE-MOURAT, Caroline RENOUF, Doris RITZHENTALER, Annie TANI.

MM. Patrick AYACHE, Jean-Pierre CRESPEAU, Gilbert CROZES, Adelin JAVET, Philippe LENAIN, Patrick PEYRONNARD.

Présents : 15

Représentés : 10

Absents : 4

Votants : 25

ABSENTS ET REPRESENTES :

Mmes Annie FRAGOLA (pouvoir à Annie TANI), Sophie GRANGEAT (pouvoir à Gilbert CROZES), Françoise LEJEUNE (pouvoir à Adelin JAVET), Djamilia NDAGIJE (pouvoir à Isabelle DUMAS),

MM Pierre BONAZZI (pouvoir à Pierre AYACHE), Marc LIZERE (pouvoir à Barbara LUCATELLI), Philippe LORIMIER (pouvoir à Didier GERARDO), Serge POMMELET (pouvoir à Patrick PEYRONNARD), David RESVE (pouvoir à Claire QUINETTE-MOURAT), Eric ROETS (pouvoir à Françoise LANNOY).

ABSENTS :

Mme Marine MONDET.

MM. Bernard FORT, Stéphane GIRET ; Patrice KAUFFMANN.

B. LUCATELLI a été élue secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L1611-4, L2121-29 et L2311-7,

Vu l'article 9-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Monsieur le conseiller municipal délégué aux finances, à l'économie et à l'emploi indique que Grésibusiness est une association crolloise créée en 2018, dont l'objectif est d'organiser des événements permettant de créer du lien et des synergies entre entrepreneurs de la vallée du Grésivaudan.

L'association a sollicité la commune pour l'obtention d'une subvention de projet. L'association organise en effet un salon de l'entrepreneuriat : GRESI DAYS, qui a eu lieu à l'Atelier les 17 et 18 avril 2025.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Attribuer une subvention de projet de 500 € à l'association Grésibusiness.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Extrait de délibération n°24-2025 du Conseil municipal du 18 avril 2025, Page 2 sur 2

Crolles, le 24 Avril 2025
Philippe LORIMIER
Maire de Crolles

La secrétaire de séance
Barbara LUCATELLI



Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa publication le et de sa transmission en Préfecture le
Pour le Maire, par délégation, la responsable du pôle juridique - marchés publics

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.